



Inondation du Chemin-de-la-Baie  
Saint-Boniface, 2017-05-01

*Consignes aux personnes touchées par l'inondation du Chemin-de-la-Baie*

## AVIS D'ÉBULLITION DE L'EAU

N'utilisez pas l'eau du robinet sans l'avoir fait bouillir pendant **au moins une minute** ou utilisez l'eau embouteillée.

À partir du moment que votre terrain est inondé, considérez votre source d'eau potable **comme étant contaminée** (puits, pointes, etc.). Cela signifie que cette eau peut contenir des micro-organismes dangereux pour votre santé. Les jeunes enfants, les personnes âgées et les personnes dont le système immunitaire est affaibli sont particulièrement à risque.

### **QUE DEVEZ-VOUS FAIRE? VOUS DEVEZ :**

- ▶ Utiliser de l'eau bouillie (pendant minimalement une minute) ou employer de l'embouteillée pour boire, se brosser les dents, faire de la glace, laver la vaisselle ainsi que laver et préparer les aliments, et ce jusqu'à ce que votre source d'eau potable soit désinfectée.
  
- ▶ Jeter les glaçons, boissons et aliments préparés avec l'eau du robinet à partir du **29 avril 2017**.
  
- ▶ Agir avec prudence pour ce qui est de l'utilisation des **bains**. Vous pouvez utiliser l'eau du robinet tout en vous assurant de ne pas avaler d'eau. Pour les jeunes enfants, il est donc recommandé de mettre très peu d'eau dans la baignoire et de ne pas les laisser jouer dans l'eau.

**NB.** Après le retrait de l'eau d'inondation, vérifiez si votre eau est potable, c'est-à-dire propre à la consommation. Vous devrez faire vérifier la qualité de votre eau potable par un laboratoire agréé. Si elle s'avérait contaminée, vous devez faire désinfecter votre source d'eau potable.